

BUDGET 2012

Subventions 2012 aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANTS en €
Caisse des Ecoles	5 500
JSB (Jeunesse Sportive de Boisgervilly)	2 100
Comité des fêtes	600
Courses cycliste	500
Donneurs de sang	61
Centre anti-cancéreux	230
Société de chasse	100
ACPG/CATM (Anciens Combattants)	100
AEPEC (Ecole Privée)	20 000
Gymnastique volontaire	650
Piscine école privée (sur facture)	2 000
Piscine école publique (sur facture)	2 000
Contrat prévoyance salariés	700
Centre de Loisirs	5 000
Kiéthon (Association pour Autistes)	100
ADMR Espace jeux (Aide à Domicile)	2 500
Parenthèse Yoga	300
Diverses	59
TOTAL SUBVENTIONS COMMUNALES	42 500

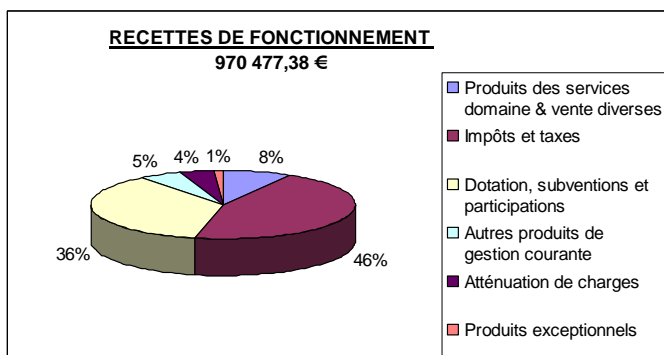
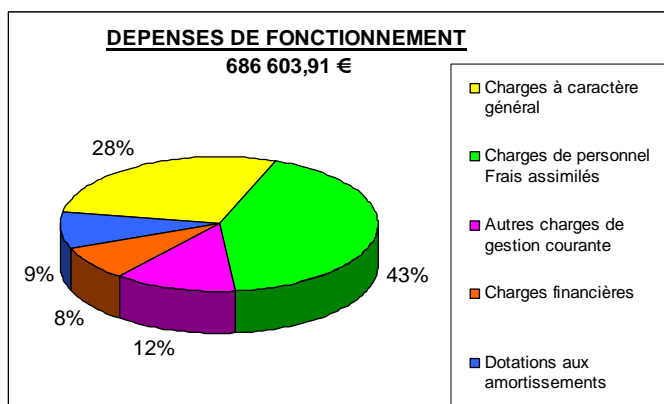
ASSOCIATIONS	MONTANTS
Club du Bois Joly	500
Banque Alimentaire	500
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	1 550
ADMR portage des repas	1 700
Euréka Emploi Service	150
TOTAL SUBVENTIONS CCAS	4 400

Principaux investissements 2012 :

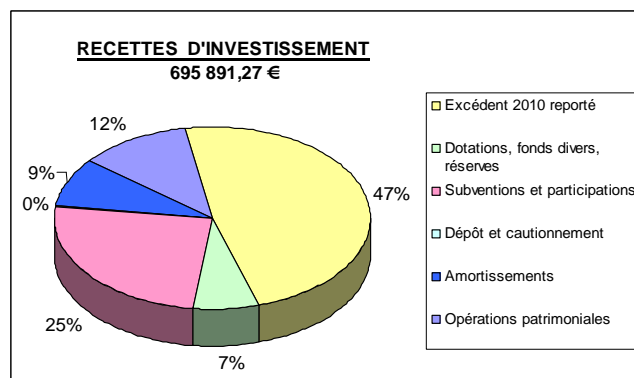
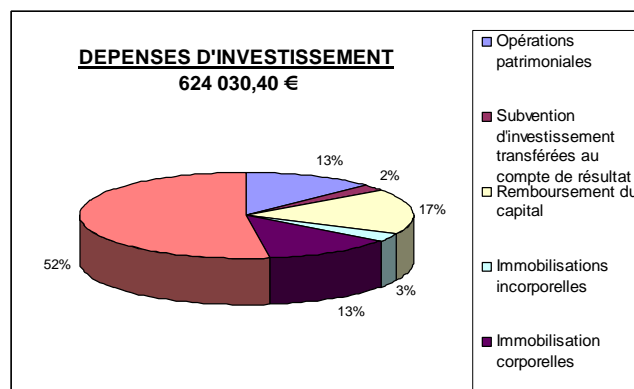
Aménagement du bourg	1 000 000 €
Salle polyvalente (matériel)	15 000 €
Matériel technique	10 000 €
Terrain de football	10 000 €
Etude zones humides	} 12 500 €
Modification du P.L.U.	
Etude urbanisme	10 000 €
Effacement des réseaux	30 000 €
Matériel école mairie	7 500 €
Cimetière exhumations	7 500 €
Numérotation village	5 000 €
Voirie	20 000 €
CCAS : résidence intergénérationnelle	

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Fonctionnement :



Investissement :



Excédent de fonctionnement 2011: 283 873,47 €
Excédent de fonctionnement consolidé : 896 391,69 €

Excédent d'investissement : 70 910,87 €

BUDGET PREVISIONNEL COMMUNAL 2012

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	914 495,19 €	Dépenses	1 345 060,39 €
Recettes	745 168,36 €	Recettes	1 345 060,39 €

SUITE INFOS COMMUNALES

■ Les Zones Humides :

Longtemps considérés comme insalubres, de nombreuses zones humides ont été drainées ou comblées. Aujourd'hui, l'intérêt écologique de ces zones incite à les protéger et à les restaurer. Pour ce faire chaque commune doit réaliser un inventaire cartographié des zones humides et parallèlement un inventaire des cours d'eau.

- Qu'est ce qu'une zone humide ?

Elle se caractérise par la présence permanente ou temporaire d'eau disponible, en surface ou à faible profondeur. Elle se distingue par une faible profondeur d'eau, des sols hydromorphes ou non évolués et/ou une végétation composée de plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

- Différents rôles écologiques :

Une influence sur la qualité de l'eau :

Elle occupe une place stratégique entre le versant et le cours d'eau où des mécanismes de sédimentation, de dénitrification et d'absorption lui confèrent un rôle d'épuration, de rétention de l'azote, du phosphore et de micro polluants (métaux, pesticides).

La régulation du débit :

Elle a un rôle d'éponge. Elle stocke de l'eau en période d'abondance et la restitue progressivement en zone sèche. Elle permet donc de soutenir le niveau des cours d'eau mais de prévenir les inondations.

Une mosaïque d'habitats :

Etant elle-même très variée, elle abrite une grande diversité d'espèces végétales (jonc, carex, molinie...) et animales qui ont besoin de ce type de milieu pour se reproduire. Sa préservation est primordiale pour maintenir la diversité des espèces, des habitats et des paysages.

L'inventaire des zones humides et des cours d'eau :

L'inventaire est devenu obligatoire. La commune entreprend le classement de ces milieux à partir de mai et juin 2012. Elle a missionné les techniciens du grand bassin de l'Oust. Le diagnostic est conforme au guide méthodologique du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des zones humides).

Cet inventaire sera réalisé en concertation avec la population. Il sera validé après une réunion publique dont la date vous sera communiquée.

Infos pratiques :

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, 10 bd des carmes,
BP 503, 56805 PLOERMEL Cedex
Tél. 02 97 73 36 49, accueil@grandbassindeloust.fr
www.grandbassindeloust.fr

■ Les Brioches de l'amitié :

La municipalité a organisé du 09 au 18 mars la vente caritative de brioches pour aider les personnes handicapées.

Elle remercie les bénévoles qui se sont investis à la vente de 104 brioches par l'intermédiaire des deux Ecoles, de la Mairie, de La Poste, de la Bibliothèque, des Commerces, du club du Bois Joly et du Conseil paroissial.

■ Collecte de ferraille :

Elle aura lieu le 30 juin 2012. Des bennes seront à votre disposition à côté des conteneurs à verre route de La Planche.

Le lundi suivant, elle se fera en campagne : veuillez vous inscrire en mairie.

■ Le concours des maisons fleuries :

Le CM a décidé d'interrompre ce concours pour quelques années.

■ Numérotation des villages :

Suite à la convention entre la Mairie et La Poste, la commune entreprend une numérotation en campagne. Nous serons appelés à visiter les villages pour mettre en place cette action durant les mois de Mai et Juin.

■ Transport à la demande (T.A.D.) :

Ce service organisé par la C.C. est avant tout mis en place pour favoriser les déplacements des personnes sur le territoire.

Le T.A.D. Services pour les personnes de + 65 ans et/ou à mobilité réduite :

- pour se déplacer vers les services (administrations, gares, médecins, etc.) du territoire.

- pour se rendre dans les hôpitaux, maisons de retraite voisines...

Le T.A.D. pour les demandeurs d'emplois afin de les aider dans leur recherche d'emploi.

Le T.A.D. à destination des jeunes fréquentant les deux maisons des jeunes de la C.C.

Ce transport peut permettre aux personnes du milieu rural à se déplacer dans leur propre commune.

Des dépliants seront mis à disposition dans les mairies des communes du canton et du Manoir de la Ville Cotterel.

Pour tout renseignement et inscription :

- Tél. 02 99 06 54 92

- transport@cc-montauban35.fr

Inscription à partir du 05 mars chaque lundi et mercredi de 14h00 à 17h00.

■ Breizh Bocage :

Dans le cadre du Document Régional de Développement Rural 2007-2013, le programme Breizh Bocage est décliné à l'échelle locale sur l'ensemble du territoire de la CC de façon échelonnée, entre 2011 et 2013.

Un objectif : la mise en place d'opérations collectives et volontaires de reconstitution du bocage breton.

Les travaux de restauration et/ou de création de maillage bocager visent principalement à atteindre le bon état des cours d'eau exigé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau d'ici 2012. Ils présentent également un intérêt pour la protection des cultures et du bétail, la préservation de la biodiversité, la production de bois (d'œuvre et/ou de chauffage), et la restauration des paysages typiques de la Bretagne.

Un programme financé par la CC, l'Europe, l'agence de l'eau, le conseil régional et le conseil général.

L'hiver prochain les travaux concerneront la commune de Boisgervilly.

Agriculteurs, particuliers, habitants en campagne saisissez cette opportunité en prenant contact avec la communauté de communes : 02 99 06 54 92.

■ Voirie :

La commission s'est réunie le 26 janvier 2012. Elle a proposé les travaux au CM et à la CC, lesquels ont adopté les propositions :

Voirie rurale et communale : (compétence CC)

- Modernisation :

Nom de la route	Longueur	Montant TTC estimatif
La Ruée	560 m	19 400
De la Haute Mourais à La Ville Hurée	1 120 m	38 150

- Entretien :

- Fauchage des accotements au printemps et à l'automne.

- Débroussaillage des talus à l'automne.

- Creusage des fossés en fonction des besoins.

- Entretien voirie.

Chemins communaux :

Il est formellement interdit de déposer résidus de tailles, de tontes, de terre, de gravats, ferraille, verre et autres ordures dans les chemins communaux.

Seule la Mairie peut autoriser l'épandage de terre, de gravats dans des lieux spécifiques réservés.

Evitons l'épandage sauvage dans le but de respecter les marcheurs, cyclos, les chevaux et par la même préserver l'environnement.